

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2018**

Nombre de Conseillers : 37  
En exercice : 37  
Présents : 24  
Pouvoirs : 8  
Votants : 32

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 09/07/2018

Le 16 Juillet 2018, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Nathalie BARDE, Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Roger CHORIER (remplace Marie Jeanne BEGUET), Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Vincent LAUTIER, Pierre LUCIDOR (Remplaçant Jean-Claude AUBERT), Richard PACCAUD, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Christine THEVENET (Remplace Raymond MOUSSY), Claude TRASSARD.

Absents excusés : Isabelle ACHARD (Pouvoir Michel RAYMOND), Jean-Claude AUBERT (Remplacé par Pierre LUCIDOR), Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET (Remplacée par Roger CHORIER), Noël CHEYNET (Pouvoir Jacky DUTRUC), Brigitte COULON (Pouvoir Vincent LAUTIER), Dominique DESFORGES (Pouvoir Béatrice GUERIN), Yves DUMOULIN (Pouvoir Daniel DOMPOINT), Bruno HENRY (Pouvoir Bernard GRISON), Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY (remplacé par Marie Christine THEVENET), Chantal NOEL, Marc PECHOUX (Pouvoir Claude TRASSARD), Etienne SERRAT (Pouvoir Christine CIOLFI), Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Monique RONGEON (Ars sur Formans).

Secrétaire de séance : Claude TRASSARD.

**OBJET : FINANCES – BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES 2018 - DECISION MODIFICATIVE N°1**

M. Bernard GRISON, Président, présente la proposition de décision modificative du budget immobilier d'entreprises qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement (dépenses et recettes) à 0,00 €
- en section d'investissement (dépenses et recettes) à - 6550,00 €

En fonctionnement, cette délibération permet

- D'augmenter les crédits du compte 6541-01 pour financer les créances admises en non-valeur qui seront soumises par la Trésorerie de Trévoux à la CCDSV (6 550.00€) notamment une créance irrécouvrable de loyer, l'équilibre de la section se fait par une réduction du virement de section (compte 023-01).

En investissement, il s'agit :

- De réduire les crédits du compte 2315-90204 relatifs aux travaux d'aménagement des locaux Cœur de Ville de Jassans et de réduire de -6 550.00 € le virement de section pour équilibrer l'opération (compte 021-01) ;
- D'augmenter les crédits du compte 165-01 dépôt et cautionnement pour permettre le remboursement de la caution versée par un locataire des locaux Cœur de Ville de Jassans qui a demandé sa dédite (500.00€). L'équilibre de l'opération se fait par une réduction des crédits des dépenses imprévues (compte 020-01).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

➤ **D'ADOPTER** la décision modificative n°1 du Budget Immobilier d'Entreprises **2018** suivante :

					FONCTIONNEMENT	dépenses	recettes	
D/R		n° Chap	n° compte	n° service	Libellés	modification de crédits	modification de crédits	observations
D		65	6541	01	Créances admise en non-valeur	6 550,00		Crédits prévus pour l'admission en non-valeur des loyers Locataire ferme Noyerie - Civrieux
D		023	023	01	Virement à la section d'investissement	-6 550,00		Équilibre budgétaire
					<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

					INVESTISSEMENT	dépenses	recettes	
D/R	Opér.	n° Chap	n° compte	n° service	Libellés	modification de crédits	modification de crédits	observations
D		16	165	90204	Dépôt et cautionnement reçu	500,00	0,00	Remboursement caution versée pour petit local en 2012 fin de bail le 16/10/2018
D		020	020	01	Dépenses imprévues	-500,00	0,00	
D		23	2315	90204	Travaux - locaux Cœur de ville Jassans	-6 550,00	0,00	Réduction de crédits - travaux petit local (vente local prévue en 2018)
R		021	021	01	Virement de section		-6 550,00	Équilibre budgétaire
					<b>TOTAL</b>	<b>-6 550,00</b>	<b>-6 550,00</b>	

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :  
 N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20180716-2018C83-FI  
 Affichage le :

17 JUIL. 2018 A Trévoux, le 16/07/2018

17 JUIL. 2018

Le Président,  
 Bernard GRISON

